L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 28 MAI 1852.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE.
N° 83, RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI MATIN, 28 MAI.

POUR PRESIDENT:
MILLARD FILLMORE.
POUR VICE PRESIDENT:
JOHN J. CRITTENDEN.
Sujets à la décision de la Convention nationale whig

Candidats pour la Convention.

Premier district représentatif—MM. [illegible] et ALFRED [illegible].

Deuxième district représentatif—MM. [illegible], F. A. BRADFORD et CHARLES J. [illegible].

Troisième district représentatif—MM. [illegible], J. W. PRICE, W. H. AVERY, A. [illegible].

Quatrième district représentatif—MM. [illegible] ANDREWS et H. B. EGGLESTON.

Cinquième district représentatif—MM. [illegible] BUISSON et ROBERT [illegible].

Sixième district représentatif—MM. T. [illegible].

Septième district représentatif—MM. [illegible] CASTELLANOS.

POUR LA CONVENTION:
J. P. BENJAMIN.
C. ROSELIUS.
C. DUFOUR.
LEONARD MATHEWS.

EUROPE.

[illegible] Liverpool [illegible] s'arrêtent au [illegible] Paris et au séjour Liverpool. L'histoire [illegible] les trois jours que nous a [illegible]. Pas le [illegible] important à signaler.

[illegible] du 10 [illegible]

[illegible] fort calmes. M. Véron et M. Granier de Cassagnac sont [illegible] les débats et [illegible] assez vive sur l'article [illegible] la réhabilitation, destiné [illegible] du Code. M. Véron a [illegible] dans son [illegible] premiers de [illegible] corps législatif et [illegible] serment, de sa part, l'ob[illegible] consciencieuse et la [illegible].

Si l'on en croit les organes du gouvernement, [illegible] la France sont une [illegible]. On sait que le mois de [illegible] excédent de 5 millions [illegible] correspondant de [illegible] que l'augmentation [illegible] plus considérable.

Nous avons déjà parlé du résultat des missions [illegible] au colonel Espinasse et au général Canrobert. M. Quentin Bauchart, le troisième commissaire, [illegible] de présenter son rapport [illegible] des départements qu'il a [illegible]. Les départements du centre avaient été attribués au général Canrobert, ceux du [illegible] Espinasse, et ceux du sud [illegible] M. Quentin Bauchart. On remarque, dit [illegible] Débats, une différence assez [illegible] entre le rapport de ce dernier et ceux [illegible] commissaires. Ainsi, tandis [illegible] Canrobert, et surtout M. le co[illegible] Espinasse affirment que les mesures [illegible] [illegible] M. Quentin Bauchart [illegible] dans tous les départements [illegible] [illegible] M. Quentin Bauchart [illegible] [illegible] la Drôme, du Var et des Basses-Alpes. Du reste, le rapport de M. Quentin Bauchart prouve qu'il a rempli sa mission [illegible] la plus grande circonspection. [illegible] Sur 3,029 détenus, [illegible] 1,377 mises en [illegible] condamnés [illegible] transportation. Il est vrai que sur la [illegible] expulsés ou internés, 1,047 [illegible] de peines, ce qui [illegible] total de 2,424 les grâces ou [illegible] Toutes ces décisions [illegible] avec les commissions [illegible] assentiment. Aucun [illegible] complètement [illegible] sous la surveillance de la [illegible] journal de [illegible] M. Quentin Bauchart [illegible] moral des départements qu'il a [illegible] défavorable que M. Canrobert et M. Espinasse, on peut voir [illegible] plus large à l'in[illegible].

[illegible]

[illegible] Bâle [illegible] lord Derby [illegible] lord John Russel, renversé par ce [illegible] lord Derby [illegible] sir James Graham [illegible] lord John Russel [illegible] lord Derby [illegible] Lord John Russell comptait que Derby serait obligé, et par ses déclarations [illegible] la pression de son parti, de [illegible] rétablissement du système protec[illegible] [illegible] Parlement et dans l'état de l'opinion [illegible] entreprise impraticable, et [illegible] cette campagne le pou[illegible] [illegible] premier rôle dans [illegible]

Nous publions dans notre partie anglaise, les [illegible] par le [illegible] qui doivent entrer en fonction le 1er [illegible] prochain.

PAVAGE.—On a commencé depuis quelques [illegible] à enlever les pavés de la rue Royale, pour [illegible] remplacer par des blocs de granit. Nous [illegible] [illegible] contribuables [illegible]

[illegible] ST XAVIER.—Nous croyons devoir [illegible] public sur l'annonce que [illegible] Rev. F. J. Sautois, [illegible] collège St Xavier. M. [illegible] prochain et il se charge [illegible] parents vou[illegible] Le collège de St Xavier [illegible] villes les plus sa[illegible] [illegible] des professeurs [illegible] bonnes manières [illegible] l'institution. Les cours [illegible] toutes les branches de l'enseignement [illegible] l'instruction varie selon la [illegible] l'enfant. Le [illegible] Rev. George Carroll, est [illegible] sous tous les rapports et qui [illegible] réputation.

MARYLAND.—La Convention whig du Maryland s'est réunie à Baltimore le 20 de ce mois [illegible] de l'Etat étaient représentés [illegible] à voté des résolutions dans lesquelles [illegible] que le Compromis doit être considéré comme un règlement définitif des questions [illegible] que l'administration de M. Fillmore a été nationale, ferme et patriotique, et que les whigs du Maryland soutiendront cordialement les candidats pour la présidence et la vice-présidence qui prendront l'engagement de maintenir l'inviolabilité du Compromis.

Les démocrates de la paroisse Plaquemine réunis en Convention, ont désigné MM. E. W. [illegible] Le candidat pour le poste de sénateur est M. CHARLES BOUTTÉ. M. EDMOND MAURIN s'est porté candidat indépendant pour la place de délégué représentatif.

THÉATRE D'ORLÉANS.—Nous rappellerons au public que le bénéfice de M. Lenoble a lieu dimanche prochain. Cet excellent artiste remplira un rôle important dans le magnifique drame de Rosier intitulé: *La Foi, l'Espérance et la Charité.*

Demain, dernière représentation des *Huguenots.*

M. DE SARTIGES.—Nous lisons dans une correspondance de Washington: « La difficulté survenue entre un ex-membre du Congrès et le ministre français à Washington est remise indéfiniment sans dommage pour les intérêts publics. Dans cette libre République, chacun a le droit de choisir sa propre société ou de repousser les institutions qui ne leur plaisent pas, et ce droit, un ministre étranger le possède tout comme le plus humble citoyen. Si M. de Sartiges ne veut pas dîner avec une certaine personne ou lui rendre la politesse en l'invitant chez lui, il est parfaitement libre d'agir comme bon lui semble sans qu'on le menace du pistolet, de l'épée ou du sabre. Il est vraiment étonnant que l'on se montre offensé des dédains d'un diplomate européen. En pareil cas, il faut en faire autant de son côté, voilà tout. Quant à la préférence que le ministre français accorde à une jeune femme sur celles qui sont un peu passées, cela ne prouve qu'une chose, c'est qu'il ne met pas à moins d'hypocrisie dans sa galanterie. Dans tous les cas, c'est là une affaire à démêler entre lui et les dames: nous n'avons, nous autres, rien à y voir. Je suis persuadé néanmoins que toutes les jolies femmes lui pardonneront son goût pour la beauté et la jeunesse. »

Congrès.
Séance du 20 mai

SÉNAT.—Sur la proposition de M. Dodge, du Wisconsin, le Sénat s'occupe du bill qui accorde à l'Etat du Wisconsin des terres pour lui permettre de construire un chemin de fer. Le bill subit deux lectures.

Le Sénat vote le bill qui autorise le Président des Etats-Unis à désigner les ports d'entrée dans les districts maritimes de Puget et d'Umpqua, territoire de l'Oregon.

Le bill accordant des terres à la Californie pour permettre à cet Etat de construire des chemins de fer est également adopté.

Le Sénat s'occupe du bill du déficit.

M. Hale propose un amendement qui abroge toutes lois autorisant à accorder dans certaines circonstances aux officiers de la marine une rétribution plus considérable que celle décrétée par l'acte du 3 mars 1836. M. Hale entre dans les explications nécessaires.

M. Badger lui répond.

L'amendement est adopté avec une importante modification.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—Séance nulle, malgré sa longueur et le nombre des discours.

Chronique Locale.

Vente de Bons Municipaux. Deux cent seize bons de l'ancienne Première Municipalité de $1,000 chaque, payables en 1862 ont été vendus hier par le shérif pour le compte de la succession de John McDonogh.

Ils ont été disposés comme suit:		
Un bon à R. W. Pelfrey, à	80 pour cent	
Un bon à	80	
Un bon à T. R. Winston, à	87	
Un bon à	81	
Dix bons à J. Corning & Co. à	80	
Vingt bons à	81 1/2	
Quatre-vingts	82	
Vingt	82 1/2	
Dix	81	
Dix	81 1/2	
Vingt-deux	81	
Dix	82 1/2	
Un	81	
Un à F. Murphy,	81	
Deux à J. Slidell,	81	
Dix à S. Smith & Co.	81	
Huit à C. J. Wheeler	81	

[illegible] Théophilus Freeman, accusé de complicité de parjure, qui devait avoir hier une séance, a été renvoyée à lundi prochain, par suite de l'absence de plusieurs témoins importants.

George Johnson, accusé d'avoir volé un portemonnaie contenant $15 à [illegible] a été [illegible] D. O'Keefe, [illegible] nolle prosequi dans cette dernière affaire.

—Un nolle prosequi a été rendu par l'avocat du district dans l'affaire de Thomas Patterson et dans celle de J. McCoster, tous deux accusés de vol.

—Joseph H. Rust, accusé d'assaut et batterie sur la personne de Michael Feely a été jugé hier et trouvé coupable.

—John Richardson a été trouvé coupable d'avoir volé une montre en argent à H. Halbroth.

—G. E. Froeder a été traduit hier devant le recorder Génois sous la prévention d'avoir commis un assaut et batterie dans un café de la rue Gaienne. L'accusé a fourni caution pour garder la paix publique.

—Bridget Donnelly est venu hier se plaindre au recorder Génois que [illegible] Martin Ledley s'est introduit dans sa chambre, rue Bienville, entre Royale et Bourbon et a commis un assaut sur sa personne. Un warrant a été lancé contre l'accusé.

—Une femme de couleur nommée Héloïse [illegible] a été arrêtée hier dans le second district, pour avoir insulté une personne blanche. L'ébène a été envoyée en prison en attendant l'examen de son affaire.

3me DISTRICT.—Martin Gale a été arrêté hier pour avoir commis un assaut et batterie sur la personne de Catherine Scully.

—Une accusation de vol a été portée hier par J. B. [illegible] contre Chs. Lemonier. Ce dernier a été arrêté.

Louis Monard a été arrêté hier dans le même district sous la prévention d'avoir recélé une esclave appartenant à F. Stoo.

Anna Haessa été arrêtée pour avoir menacé de tuer une femme nommée Mary Wesely.

Correspondance de l'Abeille.
PARIS, 6 mai 1852.

A M. l'Editeur de l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans.

Monsieur,

Les optimistes des journaux du gouvernement vous diront que le baromètre politique est et demeure au beau fixe, comme nouvelles diverses je ne bornerai à rappeler, non sans quelque surprise, que le 4 mai est l'anniversaire de la proclamation de la République Française, bon ou mal, feu la République! ou bien dis en [illegible] pour la millième fois le dithyrambe Napoléonien en l'honneur de la date funèbre du 2 mai. Que vous dirai-je de plus! Vous lirez dans tous les journaux de France les tempêtes [illegible] qui agitent notre pacifique corps législatif; vous assisterez aux luttes imprévues et [illegible] oratoires de MM. Véron et Granier de Cassagnac, puis, comme chacun lui, vous songerez au proverbe: querelles de vilains ne durent pas. A peine si je pourrai vous faire connaître quelque indiscrétion sur le compte du Conseil d'Etat, qui a l'air de se donner quelques semblants d'indépendance, au moment de se prononcer sur le conflit élevé à propos des biens de la famille d'Orléans. Le Conseil d'Etat, croiriez-vous à cet excès d'audace, se permet de ne pas approuver sans réserve les projets de lois de M. le ministre de l'Instruction Publique: cette excellence voulant rayer d'un trait de plume trois cents collèges communaux, on s'est permis de lui demander ce qu'il comptait faire d'une légion d'honorables fonctionnaires que cette mesure allait mettre sur le pavé. Puisque la haute clémence du prince président amnistie les socialistes repentants, il paraît en effet un peu extraordinaire à tout le monde, et même au Conseil d'Etat, que le gouvernement s'acharne ainsi sur les misérables débris de la défunte Université.

Je viens de faire allusion à l'acte important de ces derniers jours. Vous connaissez déjà l'envoi dans les provinces de ces trois *missi dominici*, comme les appelle la *Patrie*, qui se nomment MM. Espinasse, Canrobert et Quentin Bauchart. Tous les trois sont revenus de leur mission, et ont tiré de leurs portefeuilles de volumineux rapports, auxquels le *Constitutionnel*, comme de juste, s'est empressé d'ouvrir ses colonnes privilégiées. En cas que vous n'ayez pas l'occasion, ou la patience, de vous livrer à une lecture approfondie de ces remarquables monuments d'éloquence, je vous en offre le raccourci, le sommaire exact. Et, pour plus de brièveté, je les réunis tous les trois ensemble: il n'y a dans les originaux qu'un petit nombre de variations et de fioritures exécutées sur un thème commun.

Chapitre 1er.—Monseigneur le président, j'ai été investi par votre haute clémence d'une mission délicate; j'espère m'en être tiré avec tout le tact et la modération qui pourraient concorder le mieux avec les vues de votre haute générosité.

Observez ici, monsieur, en forme de parenthèse, l'emploi heureux de cette épithète de *haut, haute*, mise à la mode depuis peu: le style du résumé est un peu pâteux, mais il n'en a que plus de vérité et de couleur locale.

Chapitre II.—Le fléau de l'anarchie socialiste et des sociétés secrètes avait profondément ravagé la province. L'acte providentiel et presque divin du 2 décembre a déconcerté, mais non supprimé la démagogie. Il reprend place une variation nouvelle de l'air que chantent tous les jours, depuis tantôt cinq ans, les journaux de l'ordre: la démagogie et le socialisme, la jacquerie et les sociétés secrètes, item, le socialisme et la démagogie, les sociétés secrètes et la jacquerie. C'est bien rebattu et peu divertissant.

Chapitre IIIe et dernier.—J'ai élargi tant de prisonniers repentants, sur tant de condamnés: je leur ai fait une allocution paternelle, sévère et douce à la fois: et ils se sont retirés contrits et corrigés, criant: «Vive l'empereur!» tandis que les détenus incorrigibles criaient: (Dieu veuille avoir pitié de leur aveuglement!) criaient, ou plutôt hurlaient: Vive la République!

Je vous avoue que je ne partage pas entièrement l'opinion des honorables *missi dominici* de la clémence présidentielle, au sujet de ces enragés démagogues qui persistent dans leurs clameurs odieuses et ridicules. On voit trop, à la douceur de leurs expressions, qu'ils ont à remplir une mission toute conciliatrice: à mon avis Cayenne et Sinamary ne suffisent pas pour punir des opiniâtres qui s'entêtent à acclamer la République du fond des cachots. C'est l'impénitence finale.

Voulez-vous savoir le mot de l'énigme? le pourquoi de cette clémence proclamée avec grandes fanfares? Rien de plus simple. Depuis le 2 décembre, les conseils de guerre ont fonctionné avec conscience: prenant au sérieux leur rôle de sauveurs de la société, ils ont mené à toute vapeur instructions judiciaires, incarcérations, formalités, jugements et condamnations: si bien que le nombre des prisonniers, suspects ou suspectés d'être suspects de socialisme, a toujours été croissant. Dans quelques départements il a fallu transformer en gendarmes et en geôliers provisoires l'armée des fonctionnaires comme l'armée des soldats: on en était à craindre que la moitié de la France ne fût réduite à incarcérer l'autre. Or vous savez qu'en dépit de toutes les prévisions les plus philantropiques, on n'a pas encore construit des prisons assez vastes pour y loger, même provisoirement, des villes et des provinces entières. Quant à la transportation, le voyage à Cayenne et même à Lambessa coûte fort cher. Ainsi la clémence devenait chose indispensable. On aurait pu gracier soit au hasard, car dans la foule des condamnés tous sont à peu près également innocents ou coupables, soit sans tambours ni trompettes: mais l'effet n'eût pas été produit. Il faut des rapports sur la situation toujours inquiétante du pays, sur les horreurs projetées par l'incorrigible démagogie, sur les bienfaits signalés du sauveur de la civilisation: et nous avons eu des rapports à bouche que veux tu. Certes! si l'Empire, qu'on nous a officiellement promis pour *passum*, à la moindre agitation socialiste ou légitimiste, si l'empire, tant de fois annoncé et différé, n'est pas fait à cette heure, la faute n'en sera ni à M. Espinasse, ni à M. Canrobert, ni à M. Quentin Bouchart.

On nous promet, et c'est l'infaillible journaliste signant *Communiqué* qui en donne sa parole, que monseigneur le prince président ne s'appellera pas Votre Majesté à l'issue du 10 mai. Il attendrait, pour ceindre le diadème de Charlemagne et de Napoléon, qu'un mariage diplomatique pût assurer à la France une lignée impériale; une dynastie nouvelle pour cette royauté renouvelée. On se dit à l'oreille que la chose est convenue avec certaines puissances, et l'on parle d'un princesse d'Espagne. Qui vivra verra.

En attendant cette réimpression des mariages espagnols, on se préoccupe des fêtes militaires qui vont avoir lieu sous quelques jours.—Vous ne sauriez vous imaginer tous les dit-on qui circulent à ce sujet, indépendamment des révélations de la presse quasi-officielle, sur les quarante-mille gargousses qui doivent être brûlées et sur les Mohammed, Ali, Amrou et autres Aghas destinés à prendre place dans les décorations de la fête. L'attente est si grande que l'on a parlé à peine de quelques bals qui eussent jadis servi de pâture à tous les compilateurs de Courriers de Paris. M. le ministre de la marine seul a et excepté de cet oubli général, on a beaucoup vanté l'idée lumineuse qu'il a eue de transformer en chandeliers des canons de fusils et de pistolets. Le gaz sortant par où s'élance ordinairement la poudre et la balle, les canons damassés ou rubannés se métamorphosant pour une soirée en bougies et en quinquets, voilà qui est, sinon heureux et de bon goût, du moins neuf et original.

La rue de Rivoli, et en général les hôtels les plus en réputation se peuplent d'une nuée d'étrangers venus des quatre coins du monde: on voit sur nos boulevards des uniformes appartenant à toutes les armées imaginables, depuis les officiers Cosaques, arrivant du Caucase, jusqu'aux généraux à face d'ébène de Sa Majesté Faustin Ier. Les forces militaires de toutes les puissances d'Europe ont fourni leur contingent à la fête militaire que projette le neveu de César: soyez certains que dans le nombre il y aura autant d'admirateurs de bonne foi que de curieux *intéressés* et pourvus d'une trop bonne mémoire avec des yeux à l'avenant.

Paris littéraire se repose sur les lauriers encore tous frais cueillis par les auteurs du Juif-Errant. Chaque théâtre donne des reprises. Le coup de feu définitif est réservé aux hôtes attendus pour le 10 mai. Nous sommes au bas. Empire: tout par les soldats et pour les soldats.—Dans huit jours je vous ferai un récit épique de la fête.

X.

NOUVELLES DIVERSES.
Paris, le 6 mai

Le procès verbal de la séance du corps législatif du 3 mai nous apporte le récit de la grande lutte oratoire de MM. Granier de Cassagnac et Véron. Le premier s'est prononcé contre le projet de loi relatif à la réhabilitation des condamnés, le second en a pris la défense. On se perd en conjectures sur les motifs de l'antagonisme imprévu de deux hommes si bien faits pour s'entendre.

—Les fêtes se succèdent dans les régions du pouvoir. Le 7, on dînait au Luxembourg, le 8, on dansera chez le président du corps législatif, puis viendront les solennités militaires du champ de Mars. Dans le courant du mois, un bal aura lieu au ministère de l'intérieur pour célébrer le mariage de M. Fialin de Persigny avec la fille de M. le prince de la Moskowa.

—La *Presse* publie les détails suivants sur le bal qui a eu lieu samedi aux Tuileries:

«M. le président de la république, a ce qu'il paraît, n'a pas dansé. Il est resté environ deux heures dans la salle des maréchaux, causant avec lady Cowley. Il portait le costume de général de division. On a remarqué, non sans quelque étonnement, qu'il avait des éperons, magnifiques éperons, du reste, ciselés et revêtus d'or.

»Les sénateurs, les députés du corps législatif, les conseillers d'Etat, la magistrature, tous les fonctionnaires, en un mot, portaient le costume officiel. Les habits noirs étaient en excessive minorité. Parmi les magistrats, on n'a guère remarqué que M. Delangle qui n'eût pas son costume.

»A propos de costume officiel, on assure que les femmes sont quelque peu mécontentes. Elles se trouvent éclipsées par les habits dorés des hommes. Leurs robes de tulle et de gaze ne font aucun effet auprès des splendides broderies dont le modèle a été réglé par le *Moniteur officiel* de la république française. D'un accent unanime, les femmes trouvent l'habit noir plus galant.

»La foule était beaucoup moins considérable aux Tuileries que lors du bal de février. On n'avait fait que 2,000 invitations au lieu de 4,000.

—Une dépêche télégraphique arrivée à Paris annonce que la frégate *la Forte* venait de mettre à la voile, se rendant à Cayenne. Elle sera suivie par la frégate à vapeur *le Mogador*, qui recevra le troisième convoi de déportés. On dit enfin que la frégate *l'Erigone* vient de recevoir l'ordre d'armer pour se rendre à la même destination.

—La garde nationale de la Seine va recevoir un complément indispensable d'organisation. Un ordre du jour de M. de Lawœstine, commandant supérieur, presse la formation des conseils de discipline. Un certain nombre de citoyens, requis par les chefs de bataillon d'aller prendre les armes, se sont dispensés de ce service. Les conseils de discipline, immédiatement après leur installation, s'occuperont d'instruire le procès de ces récalcitrans.

—Le prince Mirza Ali-Khan, qui commande la cavalerie du shah de Perse, et qui voyageait en Autriche, est attendu cette semaine à Paris avec toute sa suite. Il assistera à la grande fête du 10 mai.

—On annonce que M. de Persigny, ministre de l'intérieur, va épouser la fille de M. le prince de la Moskowa.

—Nous avons mentionné le refus de serment de M. Le Beau, membre du conseil général du département du Pas-de-Calais, un autre membre du même conseil, M. Fieron, de Saint-Pol, vient aussi de se démettre de ses fonctions, par suite du refus de serment.

—M. Monet, ancien représentant du peuple, a donné sa démission de membre du conseil général de la Meurthe, ne voulant pas prêter le serment prescrit par l'art. 14 de la constitution du 15 janvier.

—M. du Grosriez, ancien représentant du peuple, dit l'*Ami de l'Ordre* d'Amiens, vient de donner sa démission des fonctions de membre du conseil général de la Somme, de maire et de conseiller municipal de la commune d'Agenviliers.

—M. Félix Duchassaint a envoyé au préfet sa démission de membre du conseil général du Puy-de-Dôme pour refus de prestation de serment.

—On annonce que le voyage des princes de Russie en Italie a subi une troisième variation de temps et de route. Le grand-duc Constantin ne va plus à Rome; on y verra seulement les grands-ducs Nicolas et Michel, annoncés officiellement pour le 3 mai. Ils ont refusé l'hôtel de la légation de Russie, mis à leur disposition par M. de Boutenieff, et logeront à l'hôtel des Iles Britanniques, place du Peuple. L'armée française leur rendra les honneurs prescrits pour les princes du sang. Cette arrivée va redonner un peu d'animation à la ville de Rome.

Les colonels et les députations militaires sont partis le 30 avril pour Civita-Vecchia, où ils ont dû s'embarquer le lendemain, afin de se trouver à Paris pour le 10 mai.

—On lit dans la *Gazette piemontaise* du 30 avril:

« Le journal français le *Constitutionnel*, du 26 avril, assure, d'après une correspondance de Rome, que le marquis Spinola aurait été chargé par le gouvernement sarde de faire de nouvelles propositions au Saint Siège relativement aux négociations qui se suivent entre les deux Etats. Nous sommes à portée d'assurer à notre tour que cette nouvelle est dénuée de fondement.»

—On écrit de Londres, en date du 5 mai, qu'il paraît certain que le traité qui doit être signé au Foreign Office le 4 ou le 5, entre les plénipotentiaires d'Angleterre, d'Autriche, de France, de Prusse, de Russie et de Suède n'aurait pas seulement pour but de régler un nouvel ordre de succession en Danemark, mais bien aussi d'assurer l'intégrité de la monarchie danoise. Cet important résultat n'aurait pas, ce semble, été obtenu sans d'assez grandes difficultés, auxquelles il faut attribuer le retard de la signature.

Les puissances allemandes, et la Prusse surtout, auraient cherché par tous les moyens à entraver la conclusion, qui n'est due qu'à la ferme résolution dont ont fait preuve les cabinets de Saint Pétersbourg et de Paris, qui ont agi dans toute cette négociation avec le plus parfait et le plus constant accord. Lord Malmesbury d'ailleurs s'est, dit-on, empressé de joindre ses efforts à ceux des deux gouvernements.

—Nous avons annoncé la renonciation du grand duc Louis de Bade. Voici, d'après l'Indépendance, quelques détails qui expliquent cette mesure:

Le grand-duc actuel, Louis II, né le 15 août 1824, est depuis plusieurs années atteint d'une maladie cruelle dont les premiers germes se sont développés pendant un voyage d'Italie, et qui a attaqué et le corps et les facultés intellectuelles du malheureux prince; c'est, dit-on, une maladie de la moëlle épinière. Pendant des semaines et des mois, il jouit de la plénitude de son intelligence, qui est fort développée; mais souvent il est sous le poids d'hallucinations étranges qui le privent tout à fait de la raison, et, dans ses jours de santé, il n'a jamais su toute l'étendue de son malheur.

Le prince qui a pris les rênes du gouvernement, Frédéric, est né le 9 septembre 1826. On suppose que sous son règne le parti ultramontain acquerra une influence plus grande, et que le poste de président du conseil pourrait bien être réservé à M. le baron d'Andlaw, qui est à la tête du parti.

CEREMONIE FUNEBRE.

Le 5 mai, à 11 heures, a eu lieu à Paris en l'église de l'hôtel des Invalides la cérémonie en mémoire de la mort de l'empereur Napoléon. Dès le matin, la foule s'était portée aux abords de l'hôtel, autour duquel on n'avait d'ailleurs déployé aucun appareil militaire. Les invalides formaient la haie dans la cour d'honneur; la porte de cette seconde cour était décorée d'une tenture noire rehaussée d'argent, sur laquelle se détachaient deux écussons d'or avec les armes impériales au milieu. Une décoration analogue se remarquait au portail de l'église, la chapelle était tendue de draperies noires lamées d'argent aux armes de l'empereur; les écussons encadrant la lettre initiale N. étaient surmontés de la couronne. Des couronnes de laurier, disposées sur les parois tendues de noir, entouraient les noms des batailles les plus fameuses livrées à la fin de la république et sous l'empire: Arcole, Marengo, les Pyramides, Eylau, Iéna, Wagram, Austerlitz, &c. D'autres couronnes portaient des inscriptions commémoratives, comme celles-ci: Légion d'honneur, Université, Concordat, Institut, Conseil d'Etat.

A 11 heures, M. le président de la république, revêtu de l'uniforme de général de division, est arrivé dans un coupé de deux chevaux, précédé et suivi d'un piquet du 7e de cuirassiers. Il a été reçu par le maréchal Jérôme Bonaparte, gouverneur des Invalides, et s'est placé à droite de l'autel, dans le chœur, ayant à côté de lui son oncle. Derrière eux ont pris place les aides de camp et officiers d'ordonnance du président, les membres de la famille Bonaparte. A gauche de l'autel était le clergé, ayant à sa tête M. Sibour, archevêque de Paris, qui officiait. A sa droite étaient assis les maréchaux, des députations du sénat, du corps législatif, du conseil d'Etat, foule de généraux. A gauche se tenaient les ministres, les sénateurs, les députés, les conseillers d'Etat, les membres des cours et tribunaux. Dans l'enceinte réservée étaient rangés, à droite, tous les officiers supérieurs et fonctionnaires militaires, à gauche les fonctionnaires civils.

Pendant la cérémonie, qui a duré trois quarts d'heure environ, la musique du 56e régiment d'infanterie de ligne a exécuté des symphonies funèbres. Presque tous les membres des corps constitués portaient la tenue officielle. Le défilé des voitures, à leur arrivée, a duré plus d'une heure. Dans la foule des curieux on remarquait beaucoup de costumes ayant appartenu aux armées de l'empire.

—Dans sa partie non officielle, mais sous la rubrique *Communiqué*, le *Moniteur* publie de longs détails sur les préparatifs de la fête du champ de Mars: la disposition des tribunes, la marche des voitures, enfin la couleur des cartes d'entrée, qui seront, suivant les places, vertes, roses, bleues, oranges, jaunes ou blanches. Le journal officiel annonce en même temps que la liste des élus est close, attendu qu'il n'y a que dix mille billets à répartir, et que le nombre des demandes s'élève à cent, cinquante mille. Les solliciteurs sont toujours les mêmes, pour tous les genres de places.

—Les officiers envoyés en députation pour assister à la distribution des drapeaux arrivent en foule à Paris. Six chefs arabes viennent de descendre à l'hôtel des Princes, ce sont Mohammed ben-Mokhtar, agades Sinolas; Ismaël-Ould-Mezari, Mohammed-Ould Mustapha, Mohammed el Havri et Mohammed ben-David.

—L'anniversaire de la mort de l'empereur a été solennisé par une messe commémorative aux Invalides. De vieux soldats de l'empire y ont assisté, revêtus de leurs vieux uniformes. Les chasseurs de la garde, grenadiers à cheval, guides et mameluks, qui ont circulé dans les rues pendant la journée, ont obtenu un grand succès de curiosité.

—La diète germanique dans sa dernière séance s'est occupée de l'achèvement des forteresses fédérales d'Ulm et de Rastadt, elle a résolu de dépenser 500,000 florins pour cet objet dans l'année 1852.

—Le gouvernement espagnol n'ayant pas voulu acquiescer à la demande d'un adoucissement de la loi de la presse relativement aux éditeurs responsables, les journaux indépendans ont résolu de suspendre leur publication. Il se sera préalablement organisé un comité permanent, avec la mission de poursuivre d'office tout journal ministériel qui n'aurait pas satisfait à toutes les conditions de la loi appelée à être en vigueur le 5 mai.

—Des lettres de Cracovie, dit le *Wanderer*, annoncent que S. M. l'empereur de Russie arrivera le 6 mai dans cette ville et sera le [illegible] à Vienne. Le 10 mai, une grande revue aura lieu sur le glacis de Josephstadt en l'honneur du czar.

—On écrit de Vienne 28 avril, que le gouvernement autrichien a nommé M. David, représentant du congrès sanitaire de Paris, qu'il vont tout bien adhérer aux résolutions de ce congrès [illegible] pour le littoral de la mer. Adriatique aura son siège à Venise. Mais, en ce qui concerne les autres résolutions, il désire [illegible].

—On écrit de Turin que le corps diplomatique a souscrit pour des livres en faveur des victimes de l'explosion de la poudrière de Borgo.

—Le 26 avril on a célébré sans pompe, à Venise, dans l'église des Jésuites, les obsèques du maréchal Marmont, dont le corps doit être rapporté en France. Des billets d'entrée avaient été distribués à quelques personnes de distinction qui ont voulu assister à la cérémonie funèbre. Une compagnie d'infanterie de ligne formait l'escorte d'honneur du défunt.

—La *Gazette de Gênes* annonce, à la date du 29 avril, qu'une escadre française de six vaisseaux de ligne a paru en vue du port de Gênes, et qu'elle a fait en passant un salut de plusieurs coups de canons, que les batteries royales lui ont rendu, elle se dirigeait à l'occident.

La Fête du 10 Mai.

On lit dans le *Moniteur*:

«Le génie a été chargé de la construction des tribunes qui s'élèvent devant l'Ecole-Militaire pour placer autour du prince Président le corps diplomatique étranger, les grands corps politiques de l'Etat et tous les corps constitués, convoqués à la cérémonie de la distribution des aigles.

»D'autres tribunes sont préparées par le génie sur les tertres du Champ de Mars. L'industrie particulière, qui aura été autorisée par l'administration de la guerre, élèvera d'autres tribunes à la suite de celles-ci.

»L'ensemble des tribunes de face adossées à l'Ecole Militaire se compose: au centre, de la tribune du prince, et sur chaque côté, d'une tribune de 720 places, avec un pavillon de 419, plus, une tribune séparée de 1,260 places.

»Dans la tribune du prince sont les ministres, les maréchaux et amiraux de France, les ambassadeurs français présentement à Paris, la maison du prince.

»Aux dépens de la tribune présidentielle ont été prises quatre tribunes occupées, à droite, par 10 les dames du corps diplomatique 20 le corps diplomatique, à gauche, 1o par la famille du prince Président, 2o par les femmes des ministres, des maréchaux et amiraux et autres premiers dignitaires et grands fonctionnaires du pays.

»Les grandes tribunes de 720 places sont subdivisées en tribunes spéciales où se placent successivement, à droite, et à gauche:

» Le Sénat,
» Le Corps Législatif,
» Le conseil d'Etat;
» Les corps judiciaires réunis, savoir: la Cour de cassation, la Cour d'appel, le tribunal civil, avec leurs parquets; les magistrats de l'assistance judiciaire, le tribunal de commerce, les juges de paix et les prud'hommes,
»La Cour des comptes,
»Le conseil supérieur de l'instruction publique et les corps savans, l'Institut en tête.
»Les membres des corps nationaux des ponts et chaussées et des mines, les fonctionnaires et professeurs de l'Ecole d'Etat major, de l'Ecole Polytechnique et de Saint Cyr.
»Le préfet du département de la Seine et le préfet de police, suivis des corps municipaux et des commissaires de police de Paris et de la banlieue,
»Les consistoires des cultes non catholiques,
»L'Etat-major de la garde nationale de Paris,
»L'état major de l'armée et de la marine,
»La chambre des notaires et celle des avoués; les chambres syndicales des agens de change, des commissaires priseurs, des courtiers de commerce et d'assurance.

»Les pavillons sont réservés aux familles des membres des grands corps de l'Etat.

»Les deux tribunes latérales de face sont affectées aux administrations publiques tant militaires que générales.

»Les tribunes et les pavillons qui viennent d'être énumérés sont couverts.

»Devant les tribunes des corps constitués, et qui sont enclavées entre la tribune présidentielle et les pavillons, sont, à droite et à gauche, des gradins découverts qui peuvent recevoir en tout douze cents personnes, et sont réservés aux étrangers, notamment aux officiers des armées étrangères qui seront en uniforme.

» Les trois grands corps de l'Etat assisteront au complet à la cérémonie. Les autres corps seront représentés par des députations. Tous les dignitaires et fonctionnaires seront revêtus de leur uniforme.

» Le conseil municipal, par l'organe du préfet de la Seine, a demandé et obtenu la permission de ne point occuper la tribune où devait siéger sa députation, et, pour honorer l'armée, d'élever aux frais de la Ville, sur les tertres du Champ-de-Mars, du côté des Invalides, une tribune spéciale afin d'y figurer au complet.

» Les drapeaux seront échelonnés en faisceaux près du prince Président. Par des degrés qui, du Champ-de-Mars vont à la tribune du prince, chaque colonel ira recevoir le drapeau de son régiment, et descendra pour le porter à un autel placé à peu près au tiers du Champ-de-Mars. C'est à cet autel, qui ont à jour, et de 8 mètres de hauteur, que M. l'archevêque de Paris officiera et bénira les drapeaux, entouré de son clergé.

» Afin de prévenir, autant que possible, toute confusion, il y aura autant de billets de couleurs différentes qu'il y aura d'entrées diverses.

» Pour la tribune du Président, les tribunes des corps constitués et le pavillon du côté de Grenelle, les voitures arriveront par le boulevard des Invalides, la place Vauban, la place Fontenoy, entreront par la grille du midi de l'Ecole-Militaire, gagneront la cour Bernard et sortiront par la grille de l'Artillerie. Les billets sont verts.

» Pour les tribunes des corps constitués et le pavillon du côté des Invalides, les voitures arriveront par le boulevard des Invalides, la place Vauban, la place Fontenoy, elles entreront par la grille du midi de l'Ecole-Militaire, gagneront la cour Rouderer et sortiront par la grille de la Cavalerie. Les billets sont roses.

» Pour les gradins découverts du côté des Invalides et du côté de Grenelle, et pour la tribune couverte adossée aux murs de l'Ecole-Militaire après le pavillon, côté des Invalides, les voitures arriveront par l'esplanade des Invalides, et entreront au Champ-de-Mars par l'avenue Lamothe-Piquet; elles sortiront par la grille opposée. La couleur des cartes est bleue.

» Pour les tribunes des tertres, côté des Invalides, les voitures arriveront par l'esplanade des Invalides et l'avenue Lamothe Piquet; elles prendront l'avenue de Labourdonnaye, s'arrêteront au premier pont et s'en iront par la rue de Grenelle. Les cartes sont oranges.

» Pour les tribunes des tertres, côté de Grenelle, les voitures arriveront par le boulevard des Invalides, les places Vauban et Fontenoy, l'avenue Suffren, et s'arrêteront au premier pont du Champ-de-Mars; elles s'en iront par le même chemin. Les cartes sont jaunes.

» Aux tribunes de l'enceinte des courses et aux estrades découvertes, on arrive par le boulevard des Invalides, les places Vauban et Fontenoy et l'avenue Suffren; les voitures s'arrêteront au pont de bois qui dessert les tribunes des courses. Les cartes d'entrée sont blanches.»

Suisse.
EXPULSION DES ISRAÉLITES.

La persécution contre les israélites dans les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne est arrivée à son comble; il ne leur est laissé qu'un délai de dix jours pour quitter ces cantons, en emportant leurs marchandises ou tous autres objets contenus dans leurs différens établissemens. Il y a parmi eux quelques pères de famille dont la résidence remonte à cinquante ans. On s'étonne d'autant plus de l'attitude de l'ambassadeur français, qu'un certain nombre de ses nationaux, intéressés dans la question, semblaient pouvoir compter sur son appui. Le canton de Bâle peut, dans sa souveraineté, exclure absolument tel ou tel culte, mais rien ne saurait l'autoriser à manquer d'égards ou de ménagements envers des citoyens français, quelle que soit la religion qu'ils professent.

—Des lettres d'Alexandrie, 22 avril, répètent les nouvelles données déjà touchant la solution du différend turco égyptien. Ces lettres ajoutent que le colonel Rose est rappelé à Constantinople, où il doit remplacer momentanément sir Stratford Canning; M. Murray, consul général d'Angleterre en Egypte, aurait reçu l'ordre de ne pas profiter du congé qui lui a été accordé; l'arrangement entre le sultan et son vassal ne serait encore que partiellement terminé.

Prusse.

Les avis de Berlin confirment pleinement les prévisions touchant la conduite de la Prusse à l'égard de l'Autriche dans le congrès de douanes. Voici ce qu'on mande, et dont nous trouvons d'ailleurs la confirmation dans un journal de Bruxelles:

« Dans la séance du 1er mai du congrès de douanes, le plénipotentiaire prussien a déclaré formellement que, sous aucune condition, le gouvernement n'admettrait l'Autriche à participer aux délibérations, attendu que ce serait enlever au congrès son caractère, qui est le renouvellement du zollverein.»

Le prince de Schwarzemberg est donc mort à propos pour ne pas assister à l'insuccès de son système économique. Ici, la menace et les coups de hardiesse seraient inutiles; la Prusse accepterait plutôt la guerre que d'abdiquer la direction de l'Union des douanes allemandes.

Espagne.

On écrit de Madrid, le 29 avril:

« Le roi don François d'Assises a quitté Aranjuez à trois heures du matin. A quatre heures, il était au débarcadère du chemin de fer de Madrid, où l'attendait le ministre des travaux publics. Les autres personnes qui doivent l'accompagner à Santander, M. Berlodono et ses associés, sont déjà parties pour Santander. On sait que ces messieurs sont les entrepreneurs de la ligne de Santander à Alar.

« On dit que les négociations sont entamées par le gouvernement avec la Banque de Saint Ferdinand. Le gouvernement demande à la Banque de faire l'avance des capitaux nécessaires pour le paiement semestriel, moyennant 6 pour cent d'intérêt.

« En dépit de la rumeur qui circule en ville à ce sujet, nous pouvons annoncer que le conseil royal n'a encore adopté aucune résolution relativement à l'approbation de la convention sur la propriété littéraire, négociée entre les commissaires d'Espagne et de France. On disait que le conseil royal rejetait la convention. Il n'en est rien.

Italie.

L'explosion d'une poudrière voisine de la ville de Turin a donné lieu, comme il arrive par tout pays en semblables circonstances, à des suppositions et à des accusations politiques. S'il fallait en croire certaines rumeurs, l'explosion avait pour but de faire sauter la chambre des députés [illegible] d'Angleterre étaient [illegible] plus heureux. Le fait est que l'événement a causé une émotion [illegible]. La *Gazette piemontaise* annonce que, le 29, on a célébré, dans l'église du *Corpus Domini* une messe en actions de grâce pour remercier Dieu d'avoir préservé la ville de Turin d'un plus grand désastre. Le conseil communal, l'état major et les officiers des quatre légions de la garde nationale assistaient à cette cérémonie.

On lit, en outre, dans le *Risorgimento* du 30 avril:

«Nous avons parlé du brave sergent Sacchi, qui, au péril de sa vie, a empêché un plus grand désastre lors de l'événement de la poudrière. Ce brave reçoit les félicitations universelles qu'on lui adresse comme il convient et qu'il a fait. On dit que la municipalité va lui voter une pension annuelle de 500 livres, que le ministre de la guerre l'élèvera au grade d'officier, et qu'une compagnie veut lui offrir une médaille d'or, récompense à toutes bien méritées du service signalé qu'il a rendu à Turin et à l'Etat.»

COMMERCIAL.
NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI SOIR, 27 MAI.

[illegible]

Le fret est sans changement.

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Samedi.

Navire Caledonia Brander, Rowland, pr Philadelphia
Goelette Southerner, Snow, pr Pensacola
Wm H Harrison, Corasna, pr Pensacola
Lola Pennell, pr Pensacola
Alice, Miner, pr Pensacola
Dora, Roghsch, pr Pensacola
Brewen, Thompson, pr Mobile
John Rand, Nelson, pr Tampa Bay

Arrivés Hier.

Navire Bhurtpore, Bainbridge, de Liverpool
Corinthian, Dyer, de Liverpool
Albion, Scott, de Liverpool
Barque Francesca, Vezie, de Palerme
Goelette Diamond, Mack, de Pensacola
Gen W H Harrison, Corasna, de Pensacola

STEAMBOATS.

Steamboat St Charles, Applegate, de Shreveport, avec un chargement de coton.
Steamboat E H Waite, Brady, de Williamsport avec un chargement de coton.
Steamboat Frank Lyon, Stone, de Greenville, avec un chargement de coton.
Steamboat Natchez No 2, Leathers, de Vicksburg, avec un chargement de coton, &c.
Steamboat C Hays, Brandenburg, de White River avec un chargement de coton, &c.
Steamboat Saranak No 2, McCoy, de St Louis avec un chargement de viande salée, beurre, fromages et autres sortes de provisions.
Steamboat W B Catton, —, de Louisville avec un chargement de coton, beurre, fromage, viandes salées, porc, jambons, &c.

Memoranda.

Boston, 17 mai—Expédié, bark Ann C Pratt, pour la N. Orléans.
Baltimore, 20 mai—Arrivée, barque Murillo, Waite, de N-Orléans.
Savannah, 21 mai—Expédié, navire Juanu, Erskine de N-Orléans.

Ports Etrangers.

Liverpool, 5 mai—Arrivés, navires Geo Raynes, Penhallow; Ias Carson, Rainey, Houghton, Doane; Winchester, Fairfield; Lady Louisa, Thomas; Maria, Forbes, 7 do John Davies, Higgins, 8 do, Ocean Star, Lord, de la N-Orléans.
Pau, 3 mai—Grenada, Batchelder, pour la N-Orléans.
Passé à Deal, 3 mai—Edmund Wellmann, de Brême pour la N-Orléans.
Cardiff, 6 mai—Volant, Sears, pour la N-Orléans.
A la hauteur de Kentish Knock, 1er mai, Pastor, à Welcher, Rose, de la N-Orléans pour Hambourg.
A la hauteur de Portland, 1 mai—Peter Godeffroy de la N-Orléans pour Hambourg.
Belfast, 4 mai—Arrivé, Cotha, Bruce, de la N-Orléans.
Londonderry, 3 mai—Arrivé, Fanny Quin, de la N-Orléans.
Anvers, 3 mai—Arrivés, Goodwin, Weeks, Medomach, Hickey, de la N-Orléans.
Bremerhaven, 30 avril—Arrivé, Johanna, Hem; 3 mai, Johannes, Tritzen, de la N-Orléans.
Havre, 4 mai—Partis, Venice, Flagg; Brunswick, Thomas, pour la N-Orléans.
Royan, 25 avril—Expédié, Claiborne, Warham, pour la N-Orléans.
Marseille, 1er mai—Arrivé, navire Glance, Taylor, de la N-Orléans.
Trieste—Arrivé, Albus, Gregory, de la N-Orléans.

Liste des Bateaux-à-vapeur partant aujourd'hui.

Covington	Lenora, Dancan	12 h M
Cincinnati	Delta, Brickel	5 h P M
Rivière Rouge	Osceola, Kirby	5 h P M
Natchitoches	Sarah Gordon, Ross	5 h P M
Rivière Yazoo	Alton, Powell	5 h P M
Rivière Rouge	F Kimball, Kimball	5 h P M
Princeton	Frank Lyon, Estes	5 h P M
Rivière Rouge	W A Violett, Gwartney	5 h P M
Rivière Rouge	St Charles, Applegate	5 h P M
Rivière Tennessee	Mohican, Irvin	5 h P M
St Louis	Pawnee, Marshall	5 h P M
Mobile	Mail Boat, Complainant	4 h P M

POSTSCRIPT.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Rivière de l'Ohio.—Marchés.

PITTSBURG, 25 mai.
Il y a 6 pieds d'eau dans le chenal, et la rivière baisse.

CINCINNATI, 25 mai.
La rivière a baissé ici d'un pied depuis hier. Le marché aux farines est languissant et n'a pas changé. Les ventes de whiskey ont été de 800 barils dans la journée.

Marché de New-York.

25 mai—Il n'y a pas eu de changemens sur le marché au coton. Aujourd'hui il s'est fait 5000 barils farine à $4 06 et $4 31 pour marques ordinaires. Les ventes de maïs ont été de 18,000 boisseaux mêlé, à 64 cts. Le porc est calme et sans changement.

Mouvements de steamboats.

Vicksburg, 27 mai.
Le Southern Belle a passé ici à 10 heures et demie se rendant à la Nouvelle Orléans. Le Mohawk, le Griffin Yeatman, le Geo. Collier, le Gen. Scott et le Belle Key sont également passés devant la ville, montant le fleuve.

PARTIE DE PLAISIR,
Pour Biloxi, Mississippi City, Pass Christiane et Baie St Louis.
Le bateau neuf et fin marcheur OPHELIA, capitaine Warren A. Grice, partira de son wharf en face de la rue Conti, pour les endroits ci-dessus, samedi le 29 du courant, à 6 heures du soir, et sera de retour au wharf du Lac Pontchartrain, lundi matin à 6 heures. Les passagers seront débarqués à Biloxi de bonne heure dimanche matin, et c'est une bonne occasion pour les amateurs de pêche.
Meubles et autre fret seront reçus pour les endroits ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à
W. L. CUSHING & CO. agents,
27 mai—3 55, rue de la Commune

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance mutuelle de la Nouvelle-Orléans.
LES membres de cette bienfaisante Institution sont prévenus qu'une assemblée générale régulière aura lieu dimanche prochain, 30 mai courant, à quatre heures et demie du soir, à l'Asile de la Société, chemin du Bayou, entre Claiborne et Robertson, son [illegible] à examiner quelques questions qui intéressent l'Association.
Par ordre du président EMILE AUDIBERT, Secrétaire.
27 mai—1t

Grand Railroad du Nord, de Jackson et de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 26 mai 1852.
LES souscripteurs au fond capital du railroad du Nord, de Jackson et de la Nouvelle-Orléans sont priés de faire leur premier paiement de cinq pour cent aux bureaux de la compagnie No. 17, Commercial Place.
Par ordre de la direction.
26 mai JOHN CALHOUN, Secrétaire.

UNE DAME parfaitement bien recommandée, désirerait se placer dans une famille particulière, pour enseigner le français, [illegible] leçons, elle accepterait une place à la campagne, près de la ville.—S'adresser [illegible] au bureau de l'Abeille.

AVIS.
PENDANT mon absence, M. Jean Henri Fitzmann est chargé de ma procuration pour toutes mes affaires.
Nouvelle-Orléans, 25 mai 1852.
THEOBALD KOENIG.
25 mai—1m Rue Royale No.

CONSERVES.—Nouvellement reçues de Le[illegible] de St Louis, par le steamer Clinton,
Pâtés de foies gras truffés, de volaille,
Do. de grives, de perdrix,
Do. de lièvre, de bécasses,
Do. de dindes sauvages,
Do. de bécasses, de pluvier,
Huile d'olive,
En boîtes, demi et quart de boîtes à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, Agents
14 Rue St Louis

EN MAGASIN.—500 paniers de différentes qualités et différentes marques.
[illegible] à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF.

SUCRE—200 caisses sucre de la Havane, débarquement du brick Harbinger, à vendre par R. CAHUZAC,
[illegible]

A VENDRE—[illegible] à vendre par R. CAHUZAC.

SUCRE—[illegible] à vendre par R. CAHUZAC.

Jolie Résidence à vendre ou à louer.
UNE jolie maison à deux étages en brique, sur l'avenue Jackson (Lafayette), entre [illegible] et Laurel.
Pour ces conditions, s'adresser à
LEOPOLD JEANNET & CO.
25 mai 22, rue St Louis

BISCUITS anglais.—Assortiment de biscuits anglais Crackers, par John Carr, de Londres, en magasin et à vendre par
DUNTZE & IKEN.
Encoignure Royale et Conti

PICKLES anglais.—Pickles en [illegible] à vendre par DUNTZE & IKEN.

SAUCES anglaises—Sauces d'anchois, John Bull, Reading, Worcestershire, Catsup de champignons, &c. à vendre par DUNTZE & IKEN.
Encoignure Royale et Conti

MOUTARDE anglaise—Moutarde de Durham, en bouteille d'une livre et d'une demi livre. A vendre par DUNTZE & IKEN.
Encoignure Royale et Conti

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Florida, de Bordeaux: [illegible]
100 barriques vin rouge ordinaire
[illegible]
CHARLES CAVAROC,
30, rue Bienville.

A VENDRE à l'arrivée du San [illegible] 200 caisses vermouth de la Rally Fils & Co. 50 barriques vin rouge Bethfort [illegible] Ste Marguerite, [illegible] à vendre par ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée.

ABSINTHE, en arrivée—50 caisses absinthe Pernod fils & Co. [illegible] En magasin et à vendre par ANT GIRAUD, 46, Vieille Levée.

VIN en caisses—150 caisses vins de différentes marques, à vendre par ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée.

HUILE Plagniol—50 paniers huile d'olive Plagniol, à vendre par A. GIRAUD, 46, Vieille Levée.

[illegible] A. GIRAUD, 46, Vieille Levée.

VITRES—200 caisses françaises et de Waterford, grandeurs assorties, à vendre par
W. F. VREDENBURGH & Co.
26 mai 29, Vieille Levée

BRANDY de cerise—2500 barillets Atlantic et Brooklyn, pur et No 1, de grandeurs assorties, à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
26 mai 29, Vieille Levée

LE MAITRE D'HOTEL créole et la bonne cuisinière française, qui étaient offerts au navire BELLE ASSISE, sont priés de repasser à bord le plus tôt possible.

Bois de noyer noir.
RECEMMENT reçu, un lot de Bois de Noyer coupé dans la bonne saison, convenable pour dessus de comptoir, rampes, &c.
Un assort. Bois d'Acajou, Bois de Rose, Hickory, Cèdres, Palissandre, Cyprès, Lemon Vites, Mortiers, Frênes, Erables, Hêtres, Peupliers, &c.
Bière, Gâteaux et tous les articles au tour faits sur demande, au Moulin de l'Arcade, 14 et 16, rue St Joseph.

MOUSSELINES ET JACONATS,
Barèges et Organdis.
EN vente par les soussignés, un très grand choix de MOUSSELINES, ORGANDIS, JACONATS et BAREGES nouveaux, savoir:
Jaconats français Dollar Mice, à 25 cts.
Organdis riches Hartman, à 25 cts.
Mousselines imprimées bon teint, à 15 cts.
Barèges unis de toutes nuances.
do imprimés, depuis 20 cts.
Delaines et Mousselines à carreaux, à 12 1/2 cts.
Toiles peintes à bordures de fleurs.
Organdis do do.
Batistes imprimées pour enfans.
Toiles rayées pour chemises.
Toile de l'Inde, blanche, et écrue, pour pantalons.
Tulle noir et velours pour mantelets.
Mitaines et Gants de fil et bas, Eventails, Parasols, &c.
P. & E. REILLY & Co.
25 mai Encoignure Royale et Canal

CIGARES de la Havane—100,000 cigares de toutes espèces de choix, en débarquement du brick Mary Elizabeth, de la Havane, à vendre par
J. M. CABALLERO, importeur,
25 mai 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

MOUSSELINE SUISSE.
400 PIECES mousseline suisse imprimée fond blanc garantie bon teint, à 15 cents la yarde, à vendre par P. & E. REILLY & Co.
25 mai encoignure Royale et Canal

EN débarquement du navire Windsor Fay, du Havre, 50 paniers de 12 bouteilles champagne Celebrated Jenny Lynd,
25 paniers de 24 1/2 bouteilles champagne do do
15 caisses de 12 bouteilles Bourgogne, Chambertin,
25 caisses de 24 1/2 do do
2 caisses saucissons de Lyon, supérieurs.
A vendre par HENRY VALETON,
10 mai 90, St Louis

B. ANTOGNINI,
Fabricant de Billards, No. 14, rue Conti, entre Chartres et Levée,

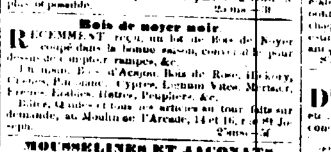

ON trouvera constamment des billards neufs et d'occasions, ainsi que tous les articles concernant le billard, tels que, tapis, billes, queues, etc. Des bandes gommes élastiques patentées garanties pour cinq ans et plus, pour la justesse de la bille. On trouvera aussi des tables en ardoise pour le jeu des billards, supérieures à celles en bois, jeux de loto complets, et des boules de Tenpin Alley, complets. Aussi—une nouvelle règle de jeu, pour la partie à quatre billes.
N. B. On trouvera dans le même établissement des billards ronds, nouvelle invention avec ou sans blouses. Ces billards ont été proclamés par les premiers joueurs de Paris supérieurs à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour.
Les personnes désirant voir l'effet de ces billards ronds, peuvent s'adresser au 92, rue de la Commune, à côté du Verandah, chez M. Lucas Orlieb.

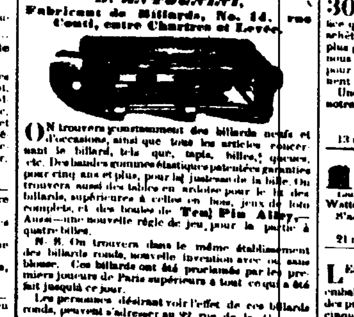

REÇU par les derniers navires de France, d'Allemagne et de New-York, un grand assortiment de marchandises variées.
En débarquement du State of Maine, un beau choix de fleurs artificielles, broderies, rubans, parfumeries, etc.
A vendre en gros seulement par
CHASSANIOL & BOULENGER,
encoignure Chartres et Conti.

Pour 3me Juge de Paix,
RICHARD RICHARDSON,
Est candidat pour la place de 3me Juge de Paix pour remplir la vacance occasionnée par la démission de l'honorable Paul Pecquet.

3me Justice de Paix.
Messieurs les Editeurs.—Veuillez annoncer que que WILLIAM H. HAGAN est candidat pour la place de Juge de Paix, en remplacement du Juge Pecquet, démissionnaire. Vous obligerez
TOUS LES PARTIS.

3me Justice de Paix.
Messieurs les Editeurs.
Veuillez annoncer que M. JAS. W. DUNCAN est candidat pour la place de Juge de la 3me justice de paix, à la place de Paul Pecquet, démissionnaire.
PLUSIEURS VOTANS.

AVIS QUI INTERESSE
LES CHEFS DE FAMILLES,
Les Instituteurs et Institutrices,
LES MARCHANDS ET LES ENFANS.
Vor. HEBERT & Cie.,
149, Rue de Chartres.
PAR suite d'arrangement pris en France avec les Editeurs des divers ouvrages **élémentaires classiques**, une réduction de **20 pour 100**, et sur quelques-uns même, de **25 pour 100**, sera faite à partir de ce jour sur tous les livres des écoles.
CETTE REDUCTION
Portera principalement sur les ouvrages de:
Noel et Chapsal—Lefellier—Lhomond, Poitevin,—Gaultier—Martin, St-Ouen—l'Amé Fleury, l'abbé Drioux, &c. &c.
Et aussi sur:
Le Télémaque,—le Trésor des enfants, la Morale en action, et les différents Alphabets. &c., &c., &c.
21 mai

VOR. HEBERT & CO.,
Librairie française, articles de Bureaux, Papiers peints, &c.
149, rue de Chartres.
Reçu par le State of Maine, du Havre:
Un assortiment de papier pour fleurs.
Papier mat glacé,
Do vert pour feuillages;
Do ponceau, [illegible]
Do Carmin;
Do bleu (outremer);
Do doré, uni et guilloché,
Do argenté do do,
Etc., etc., etc.
A vendre en détail. 24 mai

Fèves à planter,
DE LA CAROLINE DU SUD.
500 sacs récemment reçus par les navires [illegible] et Jeddo, à vendre en lots convenables aux acquéreurs, par
F. A. GONZALES & Co.,
6, Front Levée,
21 mai—1m Entre Conti et Bienville

RIZ CREOLE.—200 sacs riz créole, reçus par le bateau Doswell et à vendre par AVET FRERES
21 mai—1m Enc. Bienville et Vieille Levée

HUILE d'olive—50 paniers huile d'olive franche, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co
17 mai 27, St Louis

VINS—100 barriques vin rouge St Julien Médoc
20 barriques do St Emilion 1846,
50 barils vin blanc Haut Sauterne,
50 do do Haut Barsac,
20 do do Haut Sauterne, qualité supér.
100 caisses do do do
50 caisses vin rouge St Estèphe 1847,
50 do Muscat de Frontignan
20 barils vin malaga. PAUL JUGE FILS & Co
24 mai 27, St Louis

EAU de fleurs d'oranger &c. &c.—60 caisses eau de fleurs d'oranger, 12 do de 100 1/2 bouteilles sardines, 50 caisses vermouth, 50 do absinthe, 10 balles bouchons fins ou longs, à vendre par
PAUL JUGE FILS & Co.
24 mai 27, rue St Louis

BOUTEILLES—[illegible] paniers bouteilles vides, 900 dame-jeannes do, à vendre par
PAUL JUGE FILS & CO.
24 mai 27, St Louis

A VENDRE—En débarquement du navire [illegible] arrivé du Havre, 2 [illegible] fromages Gruyère, de huit mois et âgé, par
J. N. CURIEN,
21 mai Encoignure Condé et Dumaine

REÇU par le steamer Europe, arrivé de Cincinnati, et à vendre en magasin
10 barils vieux Monongahela whiskey,
5 do do peach brandy,
10 do brandy commun, 1re preuve,
10 do genièvre do do,
[illegible] jambons préparés pour famille, qualité supérieure par J. N. CURIEN.
Encoignure Condé et Dumaine

COGNAC FINE CHAMPAGNE—
10 1/2 pipes cognac Eagle Brand, 1re preuve.
5 do do en Louis Le Berton & Coste 1re.
3 do do de Castillon fine champagne 1815
2 do do Pl Gaillard qualité supérieure,
4 do do Roquet Trouche & Co de 1840,
25 paniers vin Champagne en grandes et demi bouteilles, de la marque Eugène Clicquot à Reims, qualité supérieure,
40 caisses kirsch de Grenoble Ed Pernod et Vernier et Lecoultre,
30 do absinthe de C. F. Berger et Auguste Leuba. Vernod et Lecoultre.
A vendre en magasin par J. N. CURIEN,
Encoignure Condé et Dumaine

A vendre.
UN MOULIN A CANNES et sa machine, avant un cylindre de [illegible] pieds et deux de diamètre, trois pieds de long, deux bouilloires de vingt pieds et trente deux pouces de diamètre, roues d'engrenage, &c. [illegible] de force et quatre pieds de long. La machine et assez de force pour rouler la récolte de 600 boucauts de sucre. S'adresser chez le [illegible] Boudousquié, à l'habitation Kenner, à deux milles au dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans presque en face de l'église du Bonnet Carré.
20 mai—12

AVIS—Partant pour l'Europe, M. Antoine Chapella prévient le public, en date du 1 mai 1852, M. F. Grima, Ducourneau [illegible] de sa procuration pendant son absence.
Nouvelle-Orléans, 19 mai 1852.
J. DUCOURNAU

LE soussigné prévient MM. les Médecins et Pharmaciens qu'il vient d'ouvrir un dépôt de produits chimiques et pharmaceutiques, il aura aussi un assortiment d'instruments de chirurgie. Le Dr. Waggaman, son parent, a bien voulu le mettre en rapport avec les meilleures maisons de Paris, et veille lui même à ce que les envois qui lui sont faits soient tous de premier choix.
Il vient de recevoir et offre en vente à son magasin No. 250 RUE ROYALE,
Un assortiment des poudres de Mesmer et de Rogé
Pâtes pectorales assorties, pastilles de Vichy
Poudres de Blancard et de Vallet, dito homéopathiques de Leboeuf.
Sirop de Boyant, sirop de Digitale de Labelonye
Sirop de Bourgeons de sapin au baume de Tolu de Blayn
Huile iodée de J. Personnel,
Capsules de Raquin, dito ferrugineuse de Béral
Graine de Santé, Extraits de la fabrique de Derrone.
Graines, racines et fleurs diverses fraiches et de première qualité.
Divers instruments de chirurgie, parmi lesquels trousses en acier doré, bandages, sondes et bougies en gomme élastique, ceintures hypogastriques, etc., etc., etc.
Nlle-Orléans, 20 mai 1852.
EDOUARD GUILLOT.

Appareil gazogène à l'usage des familles.
LE seul approuvé par l'Académie de Médecine pour faire soi-même instantanément eaux de seltz, de Vichy, limonades gazeuses, vins mousseux, soda water, &c., à vendre par THEODORE FROIS.
13 mai 14, rue du Canal

Cigares de la Havane
325,000 CIGARES de la Havane de toutes qualités, des marques les plus supérieures, en débarquement du brick Mary Elizabeth et à vendre par D. BORNIO Jr.
15 mai 34, rue Gravier

AYANT acheté le **Phœnix Distillery** de ses propriétaires précédents et voulant étendre nos fabrications, nous avons formé une société sous la raison de J. F. BERCIER & CO.
Le Cognac Brandy, le Genièvre et le Rhum de la Jamaïque seront nos principales productions, et nous laisserons le public à en apprécier leurs qualités respectives.
J. F. BERCIER,
PEDRO D'ALBARADE.
22 mai—1m Phœnix Distillery No. 162, rue Toulouse

A VENDRE
Un Café, Grocerie et Billard, situé à l'encoignure des rues Ste Anne et Prieur—cet établissement est bien approvisionné et jouit d'une bonne pratique. Le terme moyen des recettes de chaque jour est de $15 à $20. Il sera vendu, d'après estimation à l'amiable avec un bail d'un an ou deux. S'adresser [illegible]

Filtres de noir animal à vendre.
DEUX jeux de filtres de cinq pieds de diamètre sur six pieds de haut, avec robinets, bouchons, etc., seront vendus à un prix raisonnable et à des conditions libérales.
S'adresser à CHARLES BYRNE,
22 mai 16 Tchoupitoulas

PENDANT mon absence, M. Jacob Herr est chargé de mes affaires et de ma procuration. Toute procuration donnée antérieurement par moi est révoquée.—N. Orléans, 2 mai 1852.
FOSTHERE THOMAS.
2 mai—1m 29, rue Natchez

BIERE & PORTER de R. B. Byass—140 barriques Porter en pintes,
40 barriques Porter en quarts,
150 " Bière en pintes,
50 " " quarts,
En débarquement du navire Geo W. Bowne, à vendre en lots convenables, par
O. VALETON & CO.
11 mai 25, Tchoupitoulas

ADR. Z. CAVELIER. L. F. MAXENT.
CAVELIER & MAXENT,
Rue Royale, No. 169.
INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continuent le même genre d'affaires que l'ancienne maison A. & Z. CAVELIER, et qu'ils sont les seuls agents des vins de C. U. Haut Brion, La Mission, en barriques et en caisses.

ATTENDU par le navire l'Avendal, venant de Bordeaux, 47 barriques vin rouge ordinaire, à vendre par CAVELIER & MAXENT
22 mai 169, rue Royale

Linge fait d'été, pour jeunes gens et enfans.
FRANCIS FABRE & Co,
29 rue des Magasins
ONT récemment reçu un grand assortiment très complet de LINGE FAIT pour ENFANTS pour le printemps et l'été, qu'ils offrent à vendre à des conditions très raisonnables. F. FABRE & Co.
29 rue des Magasins

Barèges! Barèges! Barèges!
Au rendez-vous du bon marché, Maison Rouge, No 1, sur la Levée, et encoignure Baronne et Poydras.
CHEZ U. LAROUSSINI & Co.,
30,000 METRES barège magnifique, à 20 cts la yarde au détail, le plus grand sacrifice qui se soit jamais fait, et pour que les dames qui achètent par robes puissent profiter d'une manière plus générale du grand rabais que nous leur offrons, nous vendrons l'article à 22 cts la yarde par pièces, pour que les personnes qui achètent en gros ne viennent pas nous enlever tout l'article dans un seul jour.
Une diminution proportionnelle sera faite sur tout notre immense stock.
U. LAROUSSINI & Co.
Maison Rouge, sur la Levée, et enc. Baronne et Poydras.

A louer à Est-Pascagoula,
UNE MAGNIFIQUE RESIDENCE, ayant six chambres, écurie, maisons à bains, etc. Ladite propriété est adjacente à celle du capitaine Watterman, faisant face à la Baie.
S'adresser à Jacob Baptiste, à Est-Pascagoula, ou à
WILLIAMSON, ZAKATIN & GRATIAA,
21 mai 30 1/2, rue Poydras

Sirop—Sirop—Sirop,
LES soussignés sont prêts à fournir aux commissionnaires épiciers, des sirops de tout parfum, emballés en caisses d'une douzaine, au choix et à des prix réduits. Ils auront toujours en main au moins cinquante douzaines prêtes à être expédiées.
VALETON & Co.
16 mai 25, Tchoupitoulas

VIN de Bordeaux—70 barriques vin de Bordeaux bon ordinaire, en magasin et à vendre par
ANT. GIRAUD,
19 mai 46, Vieille Levée

SARDINES—30 caisses en quarts et demi-boîtes, en magasin et à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
26 mai 29, Vieille Levée

GENIEVRE de Hollande—25 pipes " S. Rynbende Stoomboot, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
26 mai 29 Vieille Levée

CHOCOLAT—Des meilleures marques, tablé que Xerès, blanc, Cabalonias, à vendre par
Y. QUADRAS & Co.
17 mai 16, Douane

ACIDE sulfurique—20 touries acide concentré, à vendre par F. P. DUCONGE,
12 mai 39, rue Chartres.

TABAC EN FEUILLES—40 balles pour cavendish, à vendre par BRUGGEMAN & Co.

AVIS.
Docteur LE DIEU, récemment arrivé, offre ses services au public.
Son domicile est rue Bourbon, 209.
Il est visible tous les jours, d'une heure à trois heures.
28 mai—1m

A louer ou à vendre sur le Chemin de Gentilly.
Trois îlets de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de maître, chambres à domestiques, écurie, pigeonnier, &c. jardin potager et fruitier. Le tout en très bon état et convenable pour une grande famille. Cette propriété est située dans un des quartiers les plus respectables. A vendre à un prix raisonnable ou à louer. S'adresser au No. 28, Vieille Levée.
R. GAMBLE.

EN débarquement du navire Florida et à vendre par le soussigné:
100 barriques vin rouge bon ordinaire, étampées St-Estèphe et Pauillac, Médoc;
100 barils vin blanc Haut-Barsac et Haut-Sauterne 1848;
300 caisses de 12 bouteilles vin rouge St-Julien, Médoc. JOSEPH LANATA,
28 mai 11, rue Jefferson, 12, rue Toulouse

COUVERTS en fer battu—4 caisses couverts en fer battu "à la clef" à vendre par
BERNARD TURPIN,
28 mai 20, Vieille Levée

ACAJOU—7 pièces d'acajou en débarquement du navire Octavia et à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
28 mai 34, Vieille Levée

CHAUX—1000 barils chaux fraîche en très bon ordre, à vendre par P. H. MONSSEAUX,
Au marble yard, enc. St-Louis et Robertson

Fdo de FUENTES. J. CHALARD
FDO. DE FUENTES & CO,
Négociants Commissionnaires,
IMPORTEURS DE VIN DE BORDEAUX EAUX DE VIE ET DE CIGARES DE LA HAVANE, ETC.
99, Vieille-Levée

John B. McGUIRE & Co.,
Courtiers de Navires,
NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS,
28, HAPE PLACE

MARRONS—10 barils marrons, à vendre par JOS. LANATA.

HOTEL BELLOUARD,
à la Baie St-Louis.
MME BELLOUARD vient de disposer sa pension de la Baie St Louis, et en fera l'ouverture le 1er juin. Elle a pris toutes les mesures nécessaires pour rendre sa maison agréable aux personnes qui voudront l'honorer de leur patronage. Confort, soins, attention constante, table délicate et abondamment servie, on y trouvera tout ce que peut exiger le touriste le plus difficile.
Mme Bellouard croit devoir annoncer d'une manière spéciale qu'elle a engagé les services d'un excellent chef de cuisine, connu par son habileté et ses ingénieuses créations. C'est pour elle et pour les familles qui passent l'été à l'hôtel Bellouard une bonne fortune dont elle se hâte de leur faire part.
N. B.—Un établissement de bains est attaché à l'hôtel.

HOTEL DES CHENES VERTS,
Biloxi, Mississipi.
Cette magnifique résidence d'été, si bien connue dans le Sud-Ouest, sous la direction de Mme ELIZABETH PRADAT et de son fils JOHN E. PRADAT, située à environ un mille du village de Biloxi, sera ouverte aux visiteurs le **1er juin.**
Les **Chênes Verts** sont trop bien connus pour nécessiter une longue description. La popularité dont jouit cet établissement depuis nombre d'années ne fait qu'augmenter. Ses nombreux avantages naturels, sa position sur le lac, ainsi que l'eau saine pure qui vient du Golfe n'ont pas manqué d'impressionner favorablement les nombreux visiteurs de la Nouvelle Orléans, Mobile et de tous les environs.
Les propriétaires ont fait pendant l'hiver de nombreuses améliorations. La **Buvette** et la salle de **Billards** ont été réparées et mises à neuf, des **Bateaux à voile** seront en tout temps mis à la disposition des visiteurs, sans frais, du **vin** sera servi à dîner.
On pourra toujours se procurer des **chevaux et des voitures.**
En outre, la célèbre BANDE DE MUSIQUE de la Nouvelle Orléans est engagée, et on peut s'attendre à avoir deux bals par semaine.
Les visiteurs désirant descendre aux CHENES VERTS sont priés d'en informer les capitaines de bateaux, qui les débarqueront au wharf de l'hôtel.
CONDITIONS:
Par semaine.......$10
Par jour..........2
Les enfants et les domestiques paieront moitié prix.

Hotel Coudreau,
BAIE ST-LOUIS.
LE soussigné a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général, que son hôtel est maintenant ouvert à ceux qui voudront le visiter. Cet établissement, tondé depuis longtemps, est si généralement connu qu'il serait superflu d'en faire ici une description et un éloge inutiles. Seulement, le propriétaire promet que comme par le passé, il ne négligera rien pour le rendre agréable à ses hôtes et leur procurer tout le confort et tous les amusements possibles.
[illegible]
AUGUSTE COUDREAU

Hotel du Bayou St-Jean
ANTOINE LEVROT a l'honneur d'informer le public, qu'il vient d'ouvrir l'Hôtel du Bayou St Jean et les bains. Il engage les personnes qui désirent faire des parties agréables, et à bon marché, à visiter son établissement qu'il tient sur un pied confortable. La cuisine y est faite par des artistes, les vins de choix et la barre parfaitement fournie des meilleures liqueurs.
Venez et vous serez satisfaits
Les bains sont donnés à **15** cents

HOTEL D'EST PASCAGOULA.
L'**Hotel** de [illegible] [illegible] pour le confort et l'amusement de ses hôtes [illegible] l'**Hotel** [illegible]
C. KINGSTON BOYD

Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, le 12 mai, 1852.
UN dividende de quinze piastres par action sera payé aux actionnaires de cette banque, à dater du 1er juin prochain.
C. ADAMS Jr.,
Président

GILDEMEESTER & Co.,
NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
34, rue Gravier.
LIQUEURS—100 caisses liqueurs supérieures,
40 do curaçao,
20 do marasquin, en magasin et à vendre par GILDEMEESTER & Co.

CHAMPAGNE—50 paniers de la marque Schreider, en magasin et à vendre par
GILDEMEESTER & Co
34, rue Gravier

FRUITS à l'eau de vie—[illegible] abricots, [illegible] prunes, [illegible] assortis,
En magasin et à vendre par GILDEMEESTER & Co.

SARDINES—1000 demi boîtes de la marque Philippe & Canaud, Nantes, en magasin et à vendre par GILDEMEESTER & Co
34, rue Gravier

VIN ROUGE en barriques et en caisses—[illegible] barriques vin rouge St Julien Médoc, Margaux, [illegible] Macaux, Médoc très supérieur pour famille, [illegible] caisses vin rouge St Julien, Château Margaux, à vendre par POREE & GIRARD,
7, rue St-Louis

VIN BLANC en demi-barriques et en caisses—20 demi barriques Haut-Sauterne qualité supérieure, 85 caisses Haut Sauterne en bouteilles et demi bouteilles, Haut Barsac en demi bouteilles, Chateau Yquem en demi-bouteilles, à vendre par
POREE & GIRARD.
19 mai 7, rue St Louis

EAUX DE VIE—52 demi, quarts et huitaines de pipe de Hennessy, Pinet, Castillon, J. J. Dupuy, A. Camus, à vendre par
POREE & GIRARD, 7, rue St Louis

KIRSCHWASSER—50 caisses Sauvage, Besançon & Co, en magasin et à vendre par
X. LAMBERT,
62, Magasins

CHARBON pulvérisé—200 boucauts à vendre par le soussigné, à l'arrivée du navire Marathon, de Philadelphie. X. LAMBERT.
62, Magasins

ABSINTHE SUISSE—150 caisses Pernod Brunston & Co, en magasin et à vendre par
X. LAMBERT,
62, Magasins

LECTURE A BON MARCHE.
REÇU par le Jersey, du Havre:
Ouvrages illustrés de Balzac, A. Dumas, G. Sand, Eug. Sue, F. Soulié, A. Karr, Pigault-Lebrun, Paul de Kock, etc., etc., **en livraisons à 10, 20, 25, 30 cents, &c.**
Aussi une lecture de **livres français**, entre autres:
Esquisses d'une Philosophie, par Lamennais,
Histoire des Girondins, par Lamartine,
Histoire de 10 Ans, par L. Blanc,
Histoire de la Bastille,
Souvenirs Intimes du Temps de l'Empire, par E. M. St-Hilaire,
Encyclopédie des Gens du Monde,
Dictionnaire de la Conversation,
Education Maternelle par Mme Tastu,
Théâtre de A de Vigny,
Do de Ponsard,
Un million de faits,
Collection complète de l'ILLUSTRATION, et albums comiques de Cham, etc.
A vendre par A. PAYA & CO.,
56, rue de Chartres.
Agens pour le Journal "LE PHARE DE NEW-YORK," et pour "L'ILLUSTRATION DE PARIS."

LE PHARE DE NEW-YORK,
Paraissant tous les Samedis par numéro de 16 pages in-4o.
CE journal a complété la première année de son existence: la deuxième année a commencé avec le numéro de samedi 1er mai.
La neutralité qu'il s'est su garder, a fait du PHARE le journal le plus convenable pour tous ceux qui veulent suivre l'histoire actuelle de l'Europe et spécialement de la France. Echo impartial des idées et des faits il les résume en une forme concise, bien que complète, qui laisse à chacun toute sa liberté d'appréciation.
Ceux des abonnés dont la souscription est expirée sont priés de la renouveler sans délai, s'ils ne veulent éprouver aucune interruption dans l'envoi du journal.
A. PAYA & Co.
Agents, 56, rue de Chartres.
Les conditions de l'abonnement restent telles que par le passé.
Un An..........port compris........$3 50
Six Mois.......do.............$2 00
On souscrit également à l'ILLUSTRATION, reçue par "chaque steamer" de la ligne Cunard.
Un An..........port compris........$9 00
Six Mois.......do.............$5 50
Un numéro seul..........25 cents
Une réduction de UN DOLLAR est accordée aux abonnés du PHARE.

FARINE—1000 barils farine Indiana extra.
400 caisses amidon de Fox,
300 caisses chandelles de l'Etoile,
300 barils mess bœuf,
300 demi do
100 barils jambons extra passés au sucre,
50 caisses savon Oléine extra,
1000 barillets et 150 barils pruneaux graisse,
200 rouleaux toile supérieure,
20 balles chanvre,
50 barils harengs,
50 colis langues de bœuf fumées,
100 paniers Champagne supérieur,
100 demi barils whiskey Monongahela.
A vendre par SECCOMB & VOORHIES,
13 mai Tchoupitoulas

A VENDRE en débarquement du steamer J. McKonnett, arrivé de St Louis:
50 barils chaux 1re qualité, par
J. N. CURIEN,
15 mai encoig. Condé et Dumaine

Champagne! Champagne!
REÇU par le navire Windsor Fay, du Havre:
25 paniers vin de Champagne, **grandes bout.**
25 paniers vin de Champagne en demi bouteilles, véritables marques Eugène Clicquot à Reims, à vendre en gros et en détail à des prix modérés, par
J. N. CURIEN,
15 mai encoig. Condé et Dumaine

LE soussigné étant sur le point de partir pour la Californie, offre ses services comme agent d'affaires, et avocat, pour tous ceux qui auraient quelques réclamations à faire dans cet Etat. Il sera très raisonnable dans ses prétentions. J. A. BAUTRE.
11 mai—15 Avocat, rue St-Anne, No. 44.

Bottes, Souliers et Brodequins.
[illegible] caisses en débarquement des navires Emperor, New England et Concordia.
Aussi:
Par le navire Sea Lion de Philadelphie—[illegible] malles bottines et pantoufles d'été, pour dames Jenny Lynd, couleur claire, consistant en un assortiment de guêtres et bottines à lacets, couleurs fantaisie, pour enfans, à vendre par
E. W. DUNBAR, 5 Magasins

BOTTES & SOULIERS—300 caisses prunelle et de saison, en débarquement des navires Suffolk, Emperor et Muscongus, à vendre à des conditions libérales par
JOHN M. GOULD & Co,
8, Magasins

SOULIERS, BOTTES—300 caisses en débarquement des navires Susan Hink et Richmond, de Boston, consistant en un assortiment général de bottes et souliers, convenable pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre par
JOHN M. GOULD, 8, Magasins

CHAPEAUX! CHAPEAUX!—1000 caisses en magasin, consistant en un assortiment général de chapeaux à la mode, en soie, feutre, castor, panama, feuilles de palmier, etc., à vendre à des conditions libérales par
JOHN M. GOULD, 8, Magasins

[illegible] pour le printemps, en débarquement de l'Empire City. BOOTH BROTHER & Co
enc. Magasins et Commune

AVIS.
GUSTAVE POREE. LEON GIRARD.
POREE & GIRARD,
Marchands commissionnaires,
Importeurs de Vins, Eaux-de-vie, Liqueurs, &c. &c. &c.
Rue St-Louis, No 7,
près la rue Vieille-Levée.

CARTES A JOUER—150 grosses courantes, à vendre par E J HART & Co.
Tchoupitoulas

MARCHANDISES NOUVELLES!!!
Récemment reçues
par le steamer Wm. Penn, par
SIMPSON,
50, rue Canal.
UN chargement considérable de telles marchandises a été acheté dans le mois d'avril, et à un prix tellement minime qu'il est à même de les offrir à ses pratiques à
VINGT-CINQ POUR CENT
au-dessous des cours habituels.
Au nombre de ces marchandises se trouvent:
1000 pièces Batistes à carreaux, depuis **10** CENTS et au-dessus.
300 pièces Guingham à 12 1/2 et 15 cents.
Foulards soie très élégants à 50 cents.
JACONATS, Linons et Indiennes, nouveau genre.
Mantilles en dentelles, Schalls en dentelle, Bonnet [illegible]
Robinet rose, bleu et blanc, et Mousseline pour moustiquaire.
Mouchoirs garnis en dentelle, bandes brodées crêpe noir, nappes damassées, linge de table damassé et autres, coutil fil, cotonnade de Marseille pour gilet, mousseline suisse blanche à 4 pois, mouchoirs fil, toile, parapluies, etc. Tous ces articles, ainsi qu'un grand assortiment de
Marchandises Sèches,
POUR HABITATION,
MENAGE,
et de Nouveautés,
Seront vendus aux bas prix habituels chez
SIMPSON,
50, RUE CANAL.

ANCIENNE MAISON L. CHABAL.
JULES BOISSE, *Successeur,*
182, rue Chartres—Maisons Pontalba.
VIENT de recevoir par les derniers arrivages un magnifique assortiment de
Articles de Fantaisie et Parfumerie,
TELS QUE:
Brosserie—Brosses à tête, à dents, à chapeau, &c. &c.
Parfumerie—Savons, pommade, cosmétique, huile antique, eau de Cologne, &c.
Ganterie—Gants en chevreau, en soie, et en fil d'Ecosse.
Grand assortiment de peignes pour dames, coiffures pour dames.
Coiffures pour Dames—Mouchoirs de poche

JULES BOISSE, 182, rue Chartres.
On fait sur demande dans cette maison tous les articles de cheveux tels que:
Perruques—Toupets—Frisettes—Fausses-nattes.
Perruques et Bandeaux pour Dames.
Toujours en main un assortiment complet de [illegible] et échantillons d'avance [illegible] par M. BOISSE.
Salon de Coiffure—Coupe de cheveux, [illegible]

AVIS IMPORTANT.
La Maison
Vor. HEBERT & Cie.,
149, rue de Chartres,
A [illegible] personnes [illegible]

Abonnements à l'Illustration.
[illegible] M. **Hébert,** [illegible]

Régularité et promptitude.
Bureau du chemin de fer de Carrollton.
Nouvelle-Orléans, 21 mai 1852.
A [illegible] compagnie a déclaré un dividende de [illegible] pour cent payables aux actionnaires, à ce bureau, à partir du mercredi 2 juin [illegible]
CHARLES BAQUIE, Secrétaire

Th. MOREAU,
Rue Royale, encoignure Toulouse,
A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient de recevoir un **GRAND ASSORTIMENT DE COSTUMES DE BAINS DE MER** pour dames et pour jeunes demoiselles.

Vins rouges.
150 barriques vin rouge ordinaire, différentes marques.
25 barriques St Emilion au-dessus de l'ordinaire pour famille,
20 barriques Montferrand au dessus de l'ordinaire,
50 caisses vin St Julien Médoc,
25 do vin Château Léoville.
A vendre par J. MAJESTE.
11 mai 115, rue de Chartres

Excellente occasion.
MME THEODORE, rue du Canal, 67, se retirant des affaires, offre à vendre pour son comptant son magnifique établissement de modes, nouveautés et articles de toilette, [illegible]
S'adresser au No. ci-dessus.
N. B. Toutes personnes ayant des comptes à régler avec elle seront intégralement réglées dans le plus court délai.

Changement de Domicile.
L. MAJESTE, *Commissionnaire,*
INFORME le public que son magasin qui était rue Toulouse No. 26, est transféré **115,** rue de Chartres, entre St Louis et Conti.

CAUSE D'INCENDIE.
Grande réduction de prix
A BARRAUD,
49, Chartres, entre Bienville et Douane.
INFORME ses nombreux amis et le public en général que par suite de l'incendie qui eut lieu chez lui, il a résolu de vendre tout son stock à des **prix excessivement réduits.**
[illegible]

BOTTES, SOULIERS, CHAPEAUX
[illegible] en débarquement des navires Emperor, [illegible] et J W. White—Aussi, un grand assortiment complet, convenable pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre à des conditions libérales, par
J. HOBBS & CO, successeur de R. G. Hobbs,
No 12, Douane

Charbon—Charbon—Charbon.
150 Boucauts excellent charbon Anthracite, arrangé expressément pour les restaurants et l'usage des familles.
Toujours en main et à vendre par
McBEAN, WILLARD & Co,
77, Douane et 159, Royale

Banque d'Echange,
28, rue du Camp.
TRAITES à vue et à terme, sur New-York, Philadelphie, Baltimore, Boston, Cincinnati, Louisville, St Louis, Wheeling, Mobile, Charleston, Augusta, Savannah, San Francisco.
On recevra des dépôts, et quand le montant de ces dépôts, n'aura pas été au-dessous de $1,000, un intérêt de six pour cent sera payé sur le montant de la balance.
HORACE BEAN & Co,
Directeurs

VIN ROUGE—Barriques vin St Emilion pour famille
20 do do do Estèphe do
20 do do do Pauillac do
20 do do do Château Margaux do
[illegible]
50 1/2 do do St Julien Médoc do
A vendre par A. DUBUCH.
77, rue St Louis entre Royale et Bourbon

100 barriques vin rouge ordinaire Montferrand,
150 do do do St Julien do
60 do do do St Estèphe do
A vendre par A. DUBUCH.
77, rue St Louis entre Royale et Bourbon

50 barils vin blanc Haut Sauterne.
25 barils do do
30 barils do Graves.
A vendre par A. DUBUCH.
77, rue St Louis, entre Royale et Bourbon

15 quarts de pipes cognac vieux de 1825,
15 do do do do 1830,
15 do do do do 1840,
[illegible] caisses vin rouge Château Lafitte, 200 do St Julien, 200 do Margaux, 200 do do blanc Haut-Sauterne, 200 do Haut-Barsac en bouteilles et demi-bouteilles, [illegible] vins fins et superfins, muscats en pots et de Château, 100 paniers de bouteilles vides, [illegible] à vendre par A. DUBUCH,
77, rue St Louis, entre Royale et Bourbon

MATCHES.
LES ALLUMETTES de L. A. Guillemain, de New-York [illegible] No. 200, et celles de M. Lacour, de New-York, sont à vendre chez
J. B. LANG, No 158, rue de Chartres

POUDRE MARGUERITE,
pour blanchir et conserver la peau.
CE nouveau produit ayant acquis une prééminence par tous les dames de Paris, sera immédiatement apprécié par les personnes qui en feront usage.
Dépôt, rue du Canal, 67, chez Mme THEODORE.
N. B.—Toute poudre qui ne portera pas la signature de Mme Théodore serait contrefaite et de nulle valeur. Mme Théodore étant la seule dépositaire à la Nouvelle Orléans de cette composition remarquable.

Chemises, Chemises.
LES soussignés informent leurs amis qu'ils viennent de recevoir un assortiment complet de
Chemises en toile et coton,
qui ne peuvent être surpassées tant pour la qualité que pour la manière dont elles sont faites.
FRANCIS FABRE & CO.,
29, Magasins

Chemises de dessous en coton—14 caisses.
Toile d'Irlande—10 caisses.
Mouchoirs batiste—5 do
Chapeaux paille—5 do
Iodure Potassium—1 caisse de 50 flacons.
Vin Madère London Particular, Alberta & Blackburn, en quarts et pipes.
Eau-de-Vie en quarts et demi pipes, marques G. de Gautue, Fine Champagne, Mitchel et autres marques, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
24, rue Douane

VEAUX cirés de Bonnin frères—2 caisses qualité et grandeur extra, en débarquement du Windsor Fay, à vendre par
H. DE GOER & RIFFLARD.

MERINOS double chaîne—Une caisse en débarquement du Windsor Fay, à vendre par
H. DE GOER & RIFFLARD.

MADRAS français—6 caisses en débarquement du State of Maine, du Havre, à vendre par
H. DE GOER & RIFFLARD.

CHINA GRASS, ou mousseline soie—Une caisse grande nouveauté, à vendre par
H. DE GOER & RIFFLARD.

CHAUSSETTES fantaisie, françaises—2 caisses rayées et chinées, à vendre par
H. DE GOER & RIFFLARD.

CHAUSSETTES écrues, anglaises—2 caisses qualité extra-fine, à vendre par
H. DE GOER & RIFFLARD.

CIGARES de la Havane—20,350 Regalias à Millar, Duende, reçus et à vendre par
Y. QUADRAS & Co,
16, Douane

B. TATOUT & CO.
B. TATOUT, Paris. | H. CLOSTERMANS, N. O.
161, rue de Chartres, enc. Toulouse.
ONT l'honneur d'annoncer à leur nombreuse clientèle de la ville et de la campagne, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'articles français, anglais, allemands et du pays, tels que—
Bas pour dames et enfans, de toute description;
Chaussettes blanches, écrues, rayées et en fil;
Gants soie couleurs assorties et fil;
Bretelles, bourses et lacets pour corset, assortis;
Un riche assortiment de peignes à ressorts buffle, et écaille;
Démêloirs buffle, fin buffle et façon écaille;
Brosses à dents, à ongles, à cheveux et à peignes;
Boutons en nacre et fantaisie pour robes;
Lacets fil et galons assortis du No. 1 à 20;
Boîtes à houppe, poudre de riz et à odeur;
Agrafes, aiguilles Warrin, et boucles à pantalon;
Cuillères métal fer battu et fil de fer;
Couteaux de poche, de table et rasoirs fins;
Capsules, tirebourres et chemises de fusil;
Cartes à jouer françaises et américaines;
Papier à écolier à lettre et crayons assortis.
Fil patenté, noir, bleu, écru et fil Alexandre en bobines.
Un assortiment complet de parfumerie;
Reçu par le navire Jersey du Havre—
24 appareils pour faire l'eau de seltz;
Aussi—100 paquets poudre do do.
B. TATOUT & CO,
161, rue de Chartres, enc. Toulouse

AMUSEMENTS.
Théâtre d'Orléans
Irrévocablement la Clôture,
SAMEDI, 29 MAI 1852
Dernière représentation des
HUGUENOTS,
Grand opéra, de Meyerbeer.
On commencera à sept heures

DIMANCHE—Bénéfice de M. LENOBLE.
La Foi, l'Espérance et la Charité,
Drame en 5 actes, de Rosier.

LIQUIDATION.
Grands sacrifices.
$250,000 DE MARCHANDISES SECHES
EN LIQUIDATION,
PAR
M. R Haggerty & Frere
No 38 rue du Canal et No 8 rue Royale.
S'étant décidés à se retirer des affaires, offrent leurs marchandises, tout récemment importées, évaluées à plus de $250,000, au prix coutant, et beaucoup d'articles même au dessous du prix de vente.
Etant positivement obligés de vendre toutes nos marchandises immédiatement, n'ayant que quelques mois pour vendre tout le stock, nous offrirons toutes les marchandises suivantes à de très grands sacrifices.
Nous prions aussi particulièrement nos pratiques de venir bien vite afin de faire de bons marchés, persuadés qu'elles verront l'avantage qu'ils obtiennent, puisqu'il faut que nos marchandises soient vendues au véritable prix coûtant

LISTE DES ARTICLES.
Nous avons maintenant en magasin:
3,000 pièces Toile d'Irlande;
670 pièces Toile à drap 12/4;
12,000 pièces Ouvré;
2,000 pièces Serviettes damassées;
6,000 pièces Nappes damassées;
2,300 Damassé en pièces;
3,300 Services de toile;
500 pièces Plasillas;
4,000 pièces Bretagnes;
2,000 pièces Rotopillas;
1,000 pièces Toile de Paris;
1,000 pièces Toile de Courtray;
300 pièces Russie blanc;
400 pièces Russie écru;
5,000 pièces Coton blanc;
1,000 pièces Toile d'habitans;
500 pièces pour rideaux de galerie
25,000 DOUZAINES BAS ANGLAIS,
Formant le plus bel assortiment qui ait jamais été offert à la Nouvelle-Orléans.
[illegible]
$25,000 de Marchandises suisses, étant sans exception le plus bel assortiment qui ait jamais été offert pour les marchands du Sud.
[illegible]
Maintenant vendus à la moitié de leur valeur réelle.
[illegible]
A moitié de leur valeur.
[illegible]
Toujours avec un assortiment dont il serait impossible de trouver le pareil dans aucune autre maison en ville. Il faut que le tout soit vendu immédiatement sans aucune référence au prix coutant. Les marchandises non vendues au moment où le magasin fermera seront envoyées à l'encan.

MAISON ROUGE,
Entre les deux marchés—La porte prochaine à la Halle aux viandes.
Marchandises sèches à bon marché.
EN débarquement du navire [illegible] qui nous arrivent de France et de New-York, un assortiment [illegible] marchandises de mode [illegible] à des prix très réduits.
[illegible]
Pour habitation.
[illegible]
JOS. E. ROBERT & Co.

TOILES! TOILES!! TOILES!!!
25 POUR CENT DE REDUCTION
GIQUEL & JAMISON,
No. 12, RUE DE CHARTRES.
DESIRANT réduire leur beau stock avant le départ de l'un d'eux pour l'Europe, offrent à partir de ce jour, à un rabais de 25 pour cent, les articles qu'ils ont en magasin, savoir:
[illegible]
Toiles—Toiles,
[illegible]
Tous nos toiles sont garanties **pur fil**, et viennent des meilleurs manufactures.
Aussi—Articles pour habitations.
GIQUEL & JAMISON,
12, Chartres

AVIS—Madame Veuve John POULTNEY ayant son domicile dans l'Etat du Mississipi [illegible] prévient tous ceux qui ont des affaires avec elle, que Monsieur Jacques Toutant BEAUREGARD son frère, est investi de tous ses pouvoirs pour la représenter dans toutes ses affaires dans l'Etat de la Louisiane.
Elle fait savoir aussi aux personnes qui occupent des propriétés situées à Lafayette, sujettes à la [illegible] des héritiers Poultney, qu'elles peuvent [illegible] pour [illegible] M. J. T. Toutant, avocat, au coin de la rue de la Douane et du Passage de la Bourse à la Nlle-Orléans.

LE public est prévenu de ne faire aucun crédit pour le compte des goélettes **Décidée** et **Stéphanie,** de Bonfouca, sans une autorisation du soussigné.
Nouvelle-Orléans, le 14 mai 1852.
JEAN COUSIN,
17 mai—1m propriétaire

MAISON DE PARIS,
104, Rue du Canal, Encoignure Bourbon.
R. D. FANIS a l'honneur d'informer respectueusement les dames qui honorent sa MAISON de leurs flatteuses préférences, et le public en général, qu'il reçoit en ce moment un magnifique choix d'ARTICLES à l'usage de la toilette des dames, et spécialement choisis dans les premiers établissements de Paris. Ils se composent en grande partie de robes unies et à volants, soit en barège uni, imprimées à bandes et à carreaux de soie; foulards, [illegible] richement [illegible]; forte partie d'organdis [illegible] de dernières nouveautés, de la maison Hartmann et fils, de Paris. Un bel assortiment de [illegible] imprimée; crêpes de Paris; grenadines unies, chinées et à raies; riches foulards [illegible]. Une partie de soie et garde de toutes couleurs, satin noir et blanc; reps et damas blancs pour robes de mariée; [illegible] noire et blanche, [illegible] doublées, unies et brodées. Une spécialité d'[illegible] superbes. Tout ce qu'il est possible de rêver de plus élégant, de gracieux et de frais, était jusqu'à l'expédition. Les dames se rappellent sans doute les charmants surtouts JENNY LIND qu'il a offerts l'année dernière, et qui lui valurent de si grands éloges. Le commerce [illegible]
Il annonce aussi un monde élégant aux dames, [illegible]
[illegible]
Les Frères [illegible] trouveront des ORNEMENTS mécaniques dans toutes les dimensions.
R. D. FANIS

A. V. BARRETT.
Agent et négociant de Vins, Eaux-de-vie, Bouteilles, Capsules, Etiquettes, etc.,
No. 34, VIEILLE-LEVEE.
Les commandes sont exécutées avec promptitude et les conditions sont libérales.